



SIAH DU CANAL DE LA BANCHE (Siren : 251702825)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Courçon
Arrondissement	Rochelle
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	04/11/1994
Date d'effet	04/11/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. DIDIER DENIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	Place de La Mairie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17170 COURCON
Téléphone	05 46 01 60 50
Fax	05 46 01 63 59
Courriel	taugon@mairie17.com
Site internet	www.aunisverte.com

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 738
Densité moyenne	59,22

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 6 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Courçon (211701271)	1 772
17	La Ronde (211703038)	1 095
17	Marans (211702188)	4 618
17	Saint-Cyr-du-Doret (211703228)	622
17	Saint-Jean-de-Liversay (211703491)	2 813
17	Taugon (211704390)	818

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Hydraulique</p> <p><i>Le Syndicat a pour objectif premier de réarlisier l'aménagement et d'assurer l'entretien et le fonctionnement des ouvrages du Canal de la Banche, dans le butde: a) lutter contre la submersion des lieux habités et des terres à vocation agricole, b) favoriser, par toute réalisation appropriée, la retenue des eaux de la nappe phréatique, le soutein des débits d'étiage, le stockage de l'eau en vue de la période d'étiage. D'une manière générale, le Syndicat a vocation à intervenir sur toutes les questions se rapportant à l'hydraulique dans le territoire de sa compétence. Pour ce qui concerne l'entretien des berges des écoures secondaires, le Syndicat ne se subsitue pas purement et simplement aux riverais dans les obligations qu'ont ces derniers de contenir la végétation sur leur propriété dans un état qui n'entrave pas l'écoulement des eaux. Après constatation de l'absence d'exécution des travaux en cause, le Syndicat pourra demander au Maire de la commune concernée, de bien vouloir, dans l'exercice de son pouvoir de police, faire procéder à leur réalisation.</i></p>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
17	SYNDICAT MIXTE DE COORDINATION HYDRAULIQUE DU NORD AUNIS (251702890)	SM ouvert	69 661

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)